

OBJET:
Election 1956.-

Ruhengeri



939

A Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

Monsieur le Résident,

Me référant à la lettre n°211 du 6 septembre de Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi et à votre télégramme n°587515/A.I, me remis hier 15 octobre, à 12 heures, j'ai l'honneur de vous faire rapport - ci-après - sur les élections qui se sont déroulées au cours de ces dernières semaines.

Le présent rapport complète ma note sur les élections-tests du 25 septembre, vous remis en mains propres à Ruhengeri et dont vous trouverez une copie, ci-contre.

X

X

X

I.- Réponses aux questions posées dans le corps de la lettre circulaire n°211 du 6 septembre 1956 de Monsieur le Gouverneur.

A.- "Amélioration à apporter à nos techniques actuelles."

Constituer des listes de candidats en y inscrivant, moyennant leur accord;

- 1°) tous les conseillers sortants de 1956.
- 2°) tous les candidats conseillers choisis en 1956 pour faire partie du collège des électeurs au second degré.
- 3°) tous les hommes proposés par les s/chefs comme particulièrement représentatifs des intérêts et tendances de la population.

et en y ajoutant les noms de tous les hommes, répondant aux conditions exigées, qui proposent personnellement leur candidature.

Ceci aurait pour résultat d'éviter une dispersion anormale des voix.

B.- "Idées qui fermentent dans le pays au sujet des élections."

Extrêmement variables, suivant les régions et même de s/chefferie à s/chefferie.

De façon générale, satisfaction assez enfantine de pouvoir faire une niche à son s/chef en inscrivant des noms de camarades, sans qu'on puisse savoir qui est l'auteur du bulletin.

Dans une minorité de s/chefferies (autour des missions), constitution de blocs à allure confessionnelle, visant davantage à contrebalancer l'autorité du s/chef qu'à l'appuyer par une collaboration désintéressée.

Dans la s/chefferie où le s/chef possède un sens social développé = excellente compréhension des élections. Entendu personnellement des réflexions comme celles-ci:

- 1°) "Maintenant nous aurons des conseillers qui pourront vraiment servir d'intermédiaire entre blancs et noirs. Ils exposeront nos vœux aux autorités européennes et ils feront comprendre aux populations ce que les autorités européennes exigent et pourquoi."

.../...

(chez le s/chef Mpirikanyi, à Gahunga, au Mulera).

2°) "Nous voyons à présent que nos dirigeants blancs veulent vraiment nous faire participer à l'administration du pays," (chez le s/chef Masuhuke, à Kinoni, au Mulera):

3°) "Il est bon que nos conseillers ne soient pas des gens désignés par le s/chef. Ainsi ils auront plus d'autorité pour le soutenir. Pour un bon s/chef comme le notre c'est un grand avantage et les mauvais s/chefs, eux, n'auront qu'à bien se tenir," (chez le s/chef Karani, à Kamubuga, au Kibali-Buberuka).

X

X

S

II.- Considérations se rapportant à la note de Monsieur le Gouverneur annexée à sa lettre circulaire n°211 du 6 septembre 1956.

A.- "Les instructions relatives aux élections seront expliquées dans le détail à tous les chefs et s/chefs."

Nous avons procédé comme suit:

a) le 14 septembre, étude du nouveau système des élections avec tous les territoriaux.

b) le 18 septembre, réunion plénière d'initiative pour tous les chefs, s/chefs et membres des tribunaux indigènes du territoire, à Ruhengeri - avec démonstration au tableau noir (matin et après midi):

Les meilleurs comprennent très vite; les plus arriérés très lentement. Un énorme écart se révèle entre le degré de compréhension des uns et des autres.

c) à partir du 18 septembre, diffusion de la note explicative générale de Monsieur le Gouverneur sur les élections, traduite en kinyarwanda et reproduite sur stencil (le texte imprimé correspondant n'était pas encore arrivé).

B.- "Les textes législatifs prévoient les dates auxquelles les listes doivent être établies; ils ne stipulent pas que les élections doivent avoir partout lieu le même jour."

Pour dégrossier la besogne, nous avons fixé 1 jour d'élection par chefferie.- Ainsi un contrôle plus efficace a pu être exercé dans toutes les chefferies.

L'Administrateur de Territoire, l'Administrateur Territorial Assistant et un agent territorial itinérant s'y sont employés sans relâche du 20 au 29 septembre: du 20 au 22 septembre élections tests (1 s/chefferie par chefferie, avec assistance du chef intéressé et de tous les s/chefs); du 25 au 29 septembre, élections dans toutes les autres s/chefferies. (Voir calendrier sur stencil en annexe).

Les rapports des 3 territoriaux dont question, sont joints au présent rapport général.

C.- "Dans chaque chefferie choisir une s/chefferie où les élections auront lieu quelque temps avant la date fixée pour les élections dans les autres s/chefferies."

- Voir ci-dessus au B et ma note du 25 septembre 1956 à Monsieur le Résident, dont question ci-dessus, au 1^{er} alinéa du présent rapport.

D.- Donner des "instructions à tous les membres du personnel du Gouvernement, n'appartenant pas au S.T., de noter avec soin les observations recueillies par eux, avant, pendant et après les élections."

Le questionnaire officiel (en 3 parties), reproduit sur stencil fut remis, dès le 18 septembre, aux agents du Gouvernement dont nous suivent, avec un avis d'accompagnement (dont texte ci contre) demandant des réponses pour le 10 octobre au plus tard:

Agronome adjoint Leloup
Médecin Directeur des Hôpitaux Homans
Auxiliaire-Vétérinaire-adjoint principal Duhem.

Les réponses de Monsieur Leloup se trouvent annexées au présent rapport.

Messieurs Homans et Duhem ne nous ont fait parvenir aucune réponse à ce jour.

E.- "Il est souhaitable de recueillir les impressions des personnes étrangères à l'administration."

En plus des Agents Colonie cités ci-dessus et des 3 territoriaux qui se sont directement occupés des élections (l'A.T. d'Arian, l'A.T.A Ducène et l'Agent Territorial Schmit), les personnes suivantes ont reçu le questionnaire officiel ad hoc, dès le 18 septembre avec prière de répondre pour le 10 octobre:

- Monsieur Levie = agent OCIRU
- Monsieur Willame - agent OVAPERU
- Monsieur Snoeck - Directeur mines Stinglhambert
- Monsieur Lens, L - " " Marchal
- Monsieur Koenig - agent Minétain
- Monsieur Demuyck - agent U.M.H.K
- Monsieur Lens J - colon agricole
- Monsieur Daublain - " " "

ainsi que les supérieurs des 8 missions du territoire.

N'ont envoyé des réponses à ce jour que les supérieurs des Missions catholiques de Ruhengeri et de Kinoni. - Ces réponses sont jointes à la présente.

F.- "Les clichés photographiques, même d'amateur, seraient du plus haut intérêt."

Les conditions climatiques (pluie-brume) n'ont pas permis de constituer une documentation photographique satisfaisante.

Toutefois, l'Administrateur de Territoire a pris des vues:

- 1°) à l'élection test de la s/chefferie Rusayo (Bugalula) le 22 septembre
- 2°) à l'élection normale de la s/chefferie Kagogo (Ndorwa) le 26 septembre.

Les pellicules sont encore au développement à Goma et vous seront envoyées ultérieurement.

G.- "L'équipe ENDEMORU sera chargée de recueillir, elle aussi, les appréciations des habitants après le déroulement des élections."

1°) l'enquêteur démographe Bazigira a pris un congé statutaire, fin de terme, du 9 septembre au 8 octobre; il ne put donc s'occuper de la question.

2°) l'enquêteur démographe Mubirigi, a circulé au Mufera, mais n'a fourni aucune documentation méritant d'être mentionnée. - Actuellement, il seconde Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant Ducène dans une enquête politique spéciale en s/chefferie Gashaki (Bugalula).

X

X

X

III.- Considérations autres.

A.- Quelques précisions sur l'organisation technique des élections.

a) locaux: à l'entrée des tribunaux, greniers collectifs ou chapelles-écoles; à défaut, dans des abris spécialement construits en matériaux semi-définitifs avec 2 rampes d'accès et un couloir de sortie.

b) urnes: dans la plupart des cas, cruches en gré, recouvertes d'une peau de chèvre tendue, munie au centre d'une fente, maintenue par un fil de fer plombé aux extrémités par le Comptable territorial; au Ndorwa, caisses en bois, avec fente dans le couvercle, dûment cadenassées et cachetées par le Comptable territorial.

.../...

- c) matériel de bureau: chaque s/chef reçut un paquet contenant:
1/ des fiches numérotées (pour les élections-tests, faites sur stencils au territoire) avec indication de la chefferie et de la s/chefferie plus cachet du territoire; - nombre = correspondant au nombre des H.A.V de la s/chefferie plus 10% pour les vieillards et inaptes du sexe masculin.
2/ 10 crayons et une taille-crayon.
- d) scripteurs: 90 à 95 % des électeurs étant illétrés, des contingents d'élèves des écoles appartenant à toutes les confessions furent utilisés comme scripteurs bénévoles. Ils s'acquittèrent de leur rôle avec sérieux et discrétion.

Par contre leur écriture laissait généralement à désirer, ce qui nécessita un laborieux déchiffrage au moment du dépouillement.

Remarque: Les scripteurs travaillant par 2 ou 3 à une même table, ce qui forçait les électeurs à murmurer les noms de leurs candidats à l'oreille des scripteurs.

Certains s/chefs (par exemple Sempabwa au Kibali-Buberuka) eurent l'heureuse initiative de créer des isoaloirs à l'entrée des rampes menant à l'urne.

Ce procédé devait être rendu obligatoire aux prochaines élections.

- e) les élections commencèrent entre 7 et 8 heures du matin; elles se terminèrent - suivant l'importance numérique des s/chefferies - entre 11 heures et 14 heures.

B.- Répartition du travail de contrôle entre membres du S.T pendant les élections et le dépouillement.

1/ les 3 territoriaux en charge des élections se repartirent la besogne pour les 5 élections-tests.

2/ pour les élections-générales,

L'Administrateur de Territoire prit en charge le contrôle du Mulera Nord, du Bukonya, du Bukamba-Ndorwa et du Buberuka.

L'Administrateur Territorial Assistant prit en charge le contrôle du Mulera-Sud, du Buhoma-Rwankeri et du Bugalula.

L'Agent Territorial Schmit prit en charge le contrôle du Kibali.

3/ pour le dépouillement, l'Administrateur de Territoire contrôla les opérations au Buhoma-Rwankeri et au Bukamba-Ndorwa; l'Administrateur Territorial Assistant les opérations au Mulera; l'Agent Territorial Schmit les opérations au Kibali-Buberuka et au Bukonya-Bugalula.

Remarque: A noter le dévouement exceptionnel des 4 commis du bureau du Territoire, qui travaillèrent durant plusieurs jours, tard dans la soirée pour dactylographier, numéroter, stenciler et expédier divers documents.

C.- Dépouillement et constitution des listes de candidats-conseillers élus.

1/ Le dépouillement se fit dans les divers Centres Administratifs sous la direction des chefs, avec l'assistance de tous les s/chefs et des conseillers de chefferie. (Pour le contrôle, voir au B, immédiatement ci-dessus).

2/ Le dépouillement commença, dans chaque chefferie, le lendemain de la journée des élections et dura de 5 à 10 jours.

3/ Les tableaux noirs prévus s'avérèrent inutilisables en raison de la dispersion extrême des voix: jusqu'à 200 noms différents proposés et plus, dans des s/chefferies de 500 H.A.V.

4/ Il n'y eut aucune contestation d'aucune sorte au sujet du secret des votes ou de la régularité des dépouillements. Les autorités chargées du dépouillement travaillèrent partout avec zèle et dextérité; toujours en public. Il y eut, cependant, peu de spectateurs, sauf au Buhoma-Rwankeri et au Bukonya-Bugalula. Aucune réaction caractérisée des spectateurs au moment de la proclamation des résultats.

5/ Il n'a pas encore été possible d'effectuer les calculs du % des votants par rapport au nombre total des électeurs par s/chefferies et chefferies.

6/ Candidats conseillers de s/chefferies écartés par les chefs, par application de l'article 28 du Décret du 14 juillet 1952.

Candidats conseillers de s/chefferies écartés par les chefs.

Buhoma-Rwankeri = à Nyagisozi - Rusharaza - Mututsi (s/chef Kayinamura)

Bukonya-Bugalula = à Rutare - Mudakemwa - Muhutu - (s/chef Rukimbira)
à Bugaragara - Karasanyi - Muhutu (s/chef Rugaruka)
à Mwumba - Kabirigi - Mututsi (s/chef Gumira)
à Gashaki - Ruhama - Muhutu - (s/chef Kanakintama)
Rukweno - Id. id.
Munyazikwiye Id. id.

Kibali-Buberuka = 0

Mulera = 0

Bukamba-Ndorwa = à Ruliba - Bimenyimana - Muhutu (s/chef Rubambana)

D.- Calendrier général des opérations électorales du Territoire:

- 1.- Du 14 au 18/IX = travaux préparatoires.
- 2.- Du 20 au 22/IX = élections-test de s/chefferies.
- 3.- Du 25 au 29/IX = autres élections de s/chefferies.
- 4.- Du 26/IX au 6/X = dépouillement dans les C.A. (2s/chefferies du Kibali-Buberuka ne peuvent être terminées que le 10/X)
- 5.- Le 13/X = présentation à l'A.T des listes de candidats conseillers élus, approuvés par les chefs.

N.B: L'élimination par le chef de 3 élus de la s/chefferies Gashaki au Bugalula, fit l'objet de ma lettre n°3391 du 8 courant à Monsieur le Résident.

Par sa lettre n°75/BR.35 AI-du 10 courant Monsieur le Résident prescrit de tenir en suspens la liste de la s/chefferie de Gashaki, ce qui entraîne le blocage de toute la chefferie du Bukonya-Bugalula pour les élections du Conseil de chefferie.

- 6.- Du 15/X au 13/XI = inclusivement:
affichage légal des listes des électeurs au second degré par les conseils de s/chefferies (sauf pour la s/chefferie Gashaki du Bugalula)
- 7.- Du 19 au 24/XI = époque prévue:
a) pour les élections des conseils de s/chefferies (sous la direction des chefs);
b) pour la désignation des collèges électoraux des notables, en vue de la réélection des conseils de chefferies.
- 8.- Le 26/XI = réunion des collèges électoraux des notables des conseils de chefferies et de tous les s/chefs, dans les Centres Administratifs de toutes les chefferies, simultanément plus élections des conseils de chefferie plus désignation de 3 notables par chefferie pour élections du Conseil de Territoire.
- 9.- Le 30/XI = réunion de tous les chefs et s/chefs du Territoire, ainsi que du collège électoral des notables désignés, pour l'élection du conseil de territoire plus constitution de celui-ci (sous la direction de l'A.T).

N.B: Un télégramme signalera, subséquentment, à Monsieur le Résident et au Mwami, le nom du chef élu comme Président du nouveau Conseil de Territoire.

X

X

X

IV.-Récapitulation des documents ci-annexés:

- 1.- Réponses au questionnaire - A.T. d'Arian
- 2.- " " " - A.T.A Ducène
- 3.- " " " - Agent Territorial Schmit
- 4.- Rapport général sur les élections - " "
- 5.- Réponses au questionnaire - Agronome Adjoint Leloup

- 6.- Réponses au questionnaire - R.P Heschadel, Supérieur de Ruhengeri.
- 7.- " " " " - Abbé Michel Ntamakero, Supérieur de Kinoni.
- 8.- Stencil "programme des élections."
- 9.- Note de l'Administrateur de Territoire sur les élections-tests.
- 10.- Convocation aux chefs et s/chefs.
- 11.- Traduction de la notice explicative sur stencil.
- 12.- Avis aux employeurs M.O.I
- 13.- Transmis du questionnaire officiel aux personnes dont la collaboration fut demandée - sur stencil.
- 14.- Tableaux statistiques des élections et des conseillers à élire, par s/chefferie:
pour le Mulera
" Bukamba-Ndorwa
" Kibali-Buberuka
" Bukonya-Bugafula
"- Buhoma-Rwankeri
- 15.- Stencil "P.V de dépouillement" pour conseils de s/chefferies.
- 16.- " "liste des électeurs élus" " "
- 17.- " "liste statistique des votes" "
- 18.- " "avis aux candidats élus" :

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
A. d'ARIAN.-